

ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR

Le contrat de redevance spéciale ÉVOLUE

AFIN DE RESPECTER LES OBLIGATIONS
RÉGLEMENTAIRES, UNE RÉVISION DU CONTRAT
DE REDEVANCE SPÉCIALE EST NÉCESSAIRE

Les collectivités qui procèdent à l'enlèvement des déchets autres que ceux des ménages, comme c'est le cas pour Cœur du Var, peuvent instituer une redevance spéciale pour **l'enlèvement des déchets non ménagers**.

Cœur du Var applique cette redevance spéciale depuis 2012, afin de **favoriser une meilleure gestion** du service d'élimination des déchets non ménagers et de faire prendre conscience aux producteurs de leur responsabilité en matière de déchets. Toutefois, la collecte des déchets non ménagers doit s'effectuer **dans les mêmes conditions que celles des usagers** et ne peut faire l'objet d'une prestation différenciée.

Une révision du contrat de redevance spéciale est donc nécessaire, afin de respecter les obligations réglementaires prévues par la loi du

10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire.

Les changements à prévoir à partir du 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

- **Obligation du tri à la source des déchets pour les entreprises susceptibles de produire 5 tonnes ou plus de biodéchets par an** (environ un bac 660 L par semaine)
- Collecte des ordures résiduelles (conteneurs marron) **une fois par semaine**. La fréquence de collecte ne sera pas modifiable (jours de collecte à retrouver sur www.letriacoeur.fr)
- Signature d'un contrat entre l'entreprise et la collectivité si celle-ci possède ou souhaite posséder plus d'un conteneur 660 L marron collecté une fois par semaine
- Volume maximal des déchets non recyclables pouvant être collecté par la collectivité : 2640 L (volume maximal identique pour les déchets recyclables).

Afin d'anticiper ces nouvelles conditions de collecte, le pôle valorisation des déchets se tient à votre disposition au 04.94.39.44.90 ou par mail à info-dechets@coeurduvar.com



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°18 | NOVEMBRE 2020 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RESPONSABLE DE RÉDACTION : KATLYNE TRANI
MAQUETTE : PÔLE COMMUNICATION | IMPRESSION : RICCOBONO | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

18

Tout savoir sur LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



**RARÉFACTION DES RESSOURCES NATURELLES,
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES,
COÛT ÉLEVÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS :
RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS
EST DEVENU ESSENTIEL...**

Pourquoi réduire ses déchets ?

La réduction des déchets permet d'économiser les matières premières épuisables et précieuses, de limiter les impacts sur l'environnement et sur le climat et, au niveau local, d'avoir moins recours au stockage et à l'enfouissement. Chacun de nous, à son niveau, peut agir de manière concrète et systématique.

Comment ?

En mettant en œuvre la règle des « 5 R ». Il s'agit d'une recommandation de mode de

vie plus écologique, visant à minimiser l'impact de nos déchets.

1 - REFUSER

Refuser tout ce dont nous n'avons pas besoin : produits et objets à usage unique (tickets de caisse, prospectus, publicités, etc.).

2 - RÉDUIRE

Réduire les objets dont nous avons besoin, mais que nous ne pouvons pas refuser : éviter le gaspillage alimentaire, les emballages jetables, réduire sa consommation d'énergie, acheter moins, prendre plus soin de ses affaires. Quelques exemples concrets : acheter en vrac, local, d'occasion ou encore réparer, troquer, donner, partager ou échanger.

3 - RÉUTILISER

Réutiliser ce que nous consommons et que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire. Il s'agit de tous les objets qui pourraient avoir une seconde vie. Privilégier ainsi les cabas ou les sacs en tissu (à la place des sacs en plas-

tiques), les gourdes, thermos ou bouteilles en verre (à la place des bouteilles en plastique), les chiffons ou éponges (à la place de l'essuie-tout en papier), les serviettes de table en tissu (à la place des serviettes en papier), les piles rechargeables, etc.

4 - RECYCLER

Recycler ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser. En Cœur du Var, le recyclage, c'est simple : tous les emballages (en plastique, en acier, en aluminium et en carton) et tous les papiers se valorisent dans les conteneurs jaunes.

Et pour tous les autres déchets (bois, gravats, meubles, etc.), 4 déchèteries intercommunales sont accessibles sans rendez-vous, sur simple présentation de votre badge d'accès sur les communes du Cannet-des-Maures, de Flassans-sur-Issole, Pignans et Puget-Ville.

5 - REVALORISER

Revaloriser tous vos autres déchets. 40% des ordures ménagères sont composés de déchets fermentescibles, à travers :

- Le compostage, qui permet de recycler les matières organiques, comme les épiluchures, les restes de repas, les fruits et légumes



qui ne sont plus consommables (seuls les déchets d'origine animale ne peuvent être déposés dans le composteur).

Avantage : vous obtiendrez un très bon fertilisant pour vos plantes ou potager, le compost.

Cœur du Var propose des composteurs à tarif préférentiel pour les maisons individuelles (en bois à 20 € et en plastique à 15 €). Si vous habitez en appartement, des composteurs ont été installés dans les centres-villes du territoire. Des formations sur le compostage sont organisées par le Pôle valorisation des déchets sur inscription.

- Certains préfèrent valoriser leurs biodéchets en adoptant des poules. Une poule peut détourner en moyenne 150 kg de déchets par an.

Avantage : des œufs frais quasiment tous les jours !

Besoin d'aide pour vous lancer dans la démarche ? Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez le Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90 ou par mail : info-dechets@coeurduvar.com



(c) Van Der Stegen

Les textiles aussi SE RECYCLENT !

**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE DE VOS
VIEUX TEXTILES, LINGES OU CHAUSSURES ?
OFFREZ-LEUR UNE DEUXIÈME VIE ! TOUS LES
TEXTILES, MÊME USAGÉS SE RECYCLENT !**

Quels types de textiles peuvent être recyclés ?

- Tous les petits vêtements : layette, écharpe, bonnet, gant, maillot de bain, sous-vêtements, cravate, collant, foulard, etc.
- Les grands vêtements : pantalon, polo, jogging, sweat, pull, robe, jupe, manteau, chemise, etc.
- Les chaussures : sandales, bottes, chaussures de sport, tongs, baskets, etc.
- Le linge de maison : serviette de bain, drap, taie d'oreiller, torchon, nappe en tissu, serviette de table, gant, etc.

Où déposer mes textiles ?

Dans un Point d'Apport Volontaire (PAV). Pour trouver le PAV le plus proche, rendez-vous sur le site Internet du Pôle valorisation des déchets letriacoeur.fr et cliquez sur le nom de votre commune de résidence via la carte interactive. Les points bleus représentent les bornes où déposer vos textiles.

Les consignes à respecter

Afin que la collecte se déroule dans les meilleures conditions possibles, réunissez dans un sac bien fermé vos textiles propres et secs (même s'ils sont usés) et vos chaussures attachées par paire. Il est préférable d'utiliser des sacs de moins de 50 kg, plus faciles à transporter par les personnes récoltant le contenu des points de collecte.

Attention ! Les textiles mouillés ou souillés par des produits chimiques doivent être apportés directement en déchèterie !

Que deviennent les textiles ?

Environ 60% des textiles repartent directement dans le circuit : les articles en bon état sont vendus au profit d'une action sociale ou approvisionnent les associations partenaires de la collecte pour servir aux plus démunis. Quant aux articles usés, ils sont recyclés, afin d'être transformés en de nouveaux vêtements ou en d'autres produits, tels que de l'isolant, du rembourrage de coussin, des chiffons, et pour les chaussures, en terrains de sports...

Infos + : Contactez le Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90 ou info-dechets@coeurduvar.com

LES DÉCHÈTERIES Pour connaître les jours et horaires des 4 déchèteries communautaires (au Cannet-des-Maures, à Flassans-sur-Issole,

à Pignans et Puget-Ville), rendez-vous sur le site Internet du Pôle valorisation des déchets : <http://www.letriacoeur.fr/nos-services/les-decheteries>